

RAPPORT D'EXPERTISE

- Art 78 de la LOI n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion modifie l'article 3 de la LOI n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la LOI n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

- la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres
Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

**Maison individuelle – Section
AW No 422**

13 bis, rue Jean Moulin

**PONTAULT-COMBAULT
(77)**

M. Sylvain MILOT

Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.

63, quai Maurice Riquiez

91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. : 01.60.75.22.91 - Fax : 01.60.75.23.26

- Croquis des locaux :

1

- Nombre de pages du rapport :

3

Dossier : ST1379

EXPOSE

- ❖ A la demande de Me LEMAIRE (Huissier de Justice à BRIE-COMTE-ROBERT),
- ❖ A la mission de déterminer la **surface habitable** d'une maison individuelle sise : **13 bis, rue Jean Moulin à PONTAULT-COMBAULT (77)**:

* Selon l'état des lieux :

Maison individuelle – Section AW No 422 :

Rez-de-chaussée : Entrée, Séjour, Cuisine, Dégagement,
Salle d'eau, WC, 1 Chambre.

1^{er} étage : Palier, 4 Chambres, 2 Placards, Salle de bain,
Salle d'eau, 2 WC.

- ❖ Je soussigné M. Sylvain MILOT, Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G., 63, Quai Maurice RIQUIEZ
91100 CORBEIL-ESSONNES, *contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle*
Diagnostics Amiante, Plomb, Etat parasite, Loi Carrez (contrat M.M.A. n° 3.778.950)

❖ **Certifie avoir mesuré les locaux** en date du **03 octobre 2019** :

❖ **Et procédé à la rédaction du présent rapport** en date du **04 octobre 2019**.

CONCLUSIONS

**La surface habitable du bien ci-dessus désigné est de :
CENT SOIXANTE-NEUF mètres carrés QUATRE-
VINGT-DIX
(169.9 m²).**

Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte au titre de la surface habitable : Sous-sol.

Fait à CORBEIL - ESSONNES le 04 octobre 2019.

Le Géomètre-Expert soussigné,

M. Sylvain MILOT





GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de Seine-et-Marne
Commune de PONTAULT-COMBAULT

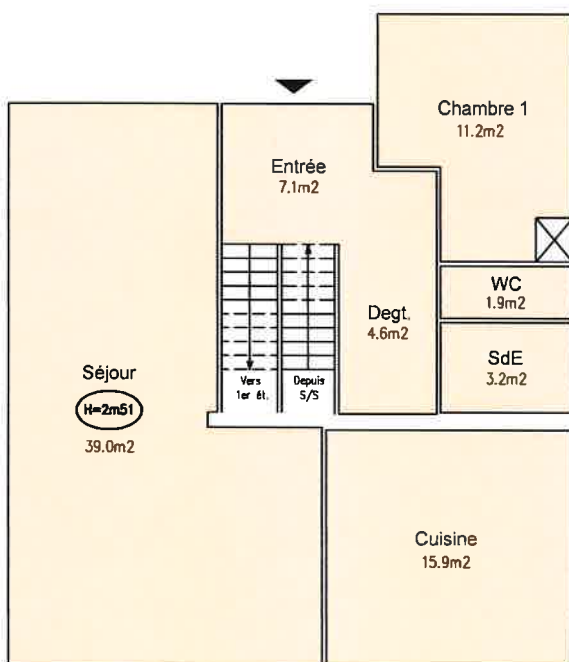
13 bis, rue Jean Moulin

SURFACE HABITABLE

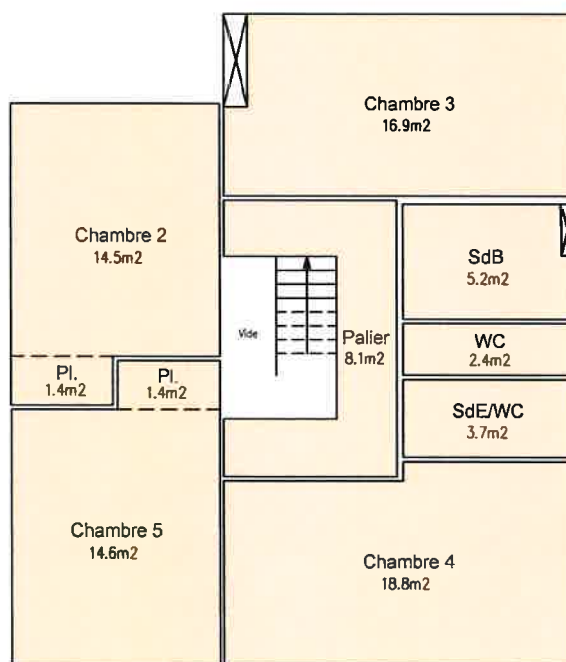
(selon le 2e et 3e alinéas de l'article R.111-2 du code de la construction et de l'habitation)

Maison individuelle - Section AW No 422

Rez-de-chaussée



1er étage



côté jardin



 Surface habitable totale = 169.9 m²

Échelle : 1/125e

04 Octobre 2019 Dossier : ST1379

Établi par : MILOT - DELAPLACE

Cabinet de Géomètres-Experts Foncier D.P.L.G.

25, rue de Paris 77220 TOURNAN-EN-BRIE Tél : 01.64.07.00.76 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

40, avenue du Général de Gaulle 77330 OZOIR-LA-FERRIERE Tél : 01.64.40.19.26 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

63, quai Maurice Riquiez 91100 CORBEIL-ESSONNES Tél : 01.60.75.22.91 Fax : 01.60.75.23.26 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr